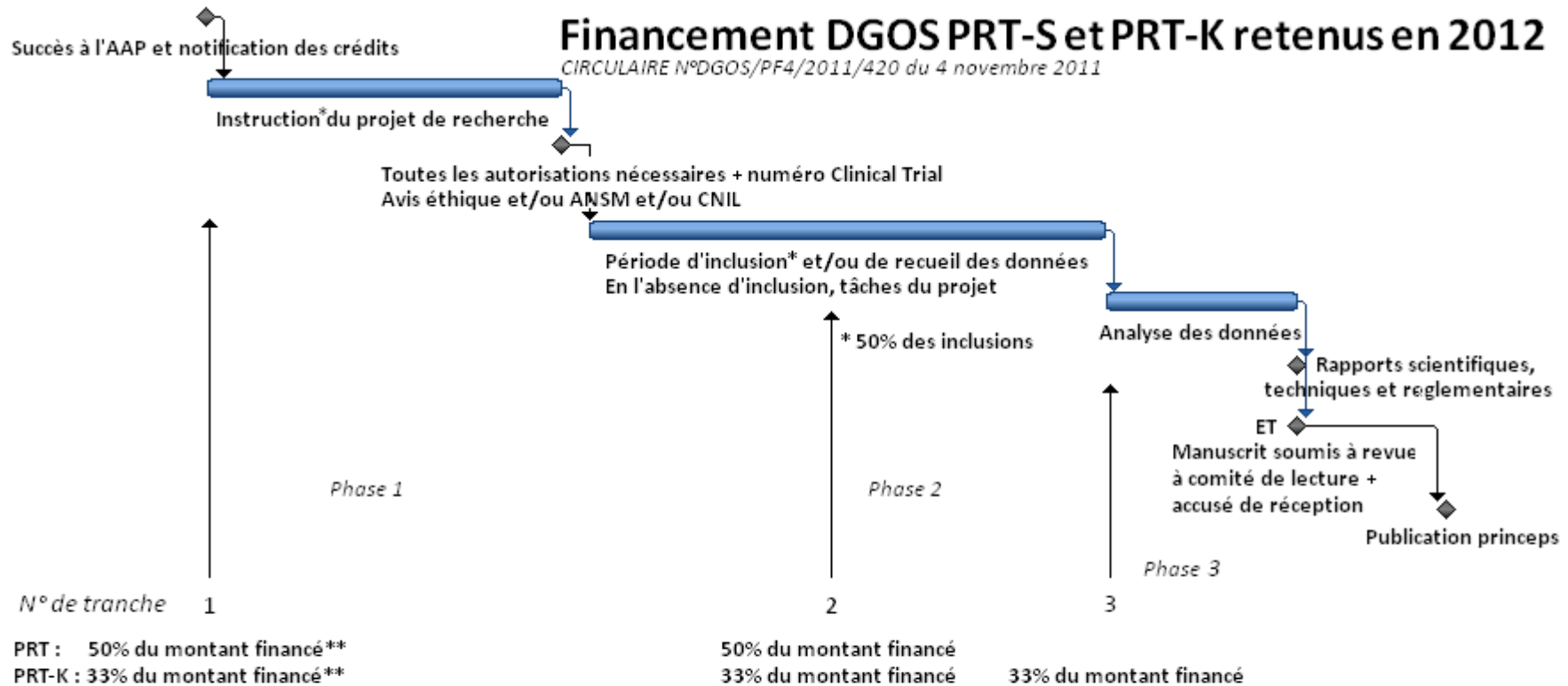


Financement DGOS PRT-S et PRT-K retenus en 2012

CIRCULAIRE N°DGOS/PF4/2011/420 du 4 novembre 2011



* instruction du projet : préparation et validation de tout document nécessaire au bon déroulement du projet, des circuits nécessaires à sa bonne organisation -circuit patients, imagerie, biologie, données, médicaments, etc.-, actions en vue de l'obtention des avis réglementaires...

** déjà versé en 2e ou 3e circulaire budgétaire 2012